

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le
soussigné, QUE :**

Le conseil d'administration de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs a procédé à l'adoption, lors de la séance ordinaire du 13 juin 2018, du règlement numéro 008-2018, relatif aux modalités de publication des avis publics.

« Ce règlement vise à modifier les endroits où seront affichés les avis publics à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement. À cet effet, à compter du 21 juin 2018, les avis publics seront uniquement affichés sur le site Internet de la Régie. »

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au siège social de la régie, au 100 Place de la Mairie à Saint-Faustin-Lac-Carré, les jours ouvrables du lundi au jeudi entre 8h15 et 16h45 et le vendredi de 8h15 à 12h15, de même que sur le site internet de la Régie au www.ritl.ca.

Ce règlement entrera en force et en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ à Saint-Faustin-Lac-Carré ce 21^e jour de juin
deux mille dix-huit.**



Gilles Bélanger
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Stéphanie Russell, Secrétaire trésorière de la Municipalité Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, 26 juin 2018 entre 8 heures et 21 heures.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 26 juin 2018.



Stéphanie Russell
Secrétaire-trésorière